

CAPD du vendredi 10 juin : l'IA persiste dans le déni du paritarisme

Communiqué commun des délégués du personnel SNUipp-FSU et du SE-UNSA

Suite à la CAPD du 26 mai 2011 pendant laquelle l'IA avait imposé des nominations en dehors des barèmes qu'il avait lui-même décidés, nous espérions que l'IA ne persisterait pas dans un tel déni du paritarisme. Nous sommes donc intervenus pour demander un retour à des nominations conformes aux barèmes. L'IA a refusé toute modification de ses choix. Les délégués du personnel ont dénoncé ses décisions imposées unilatéralement qui confirment le climat d'autoritarisme ambiant dans le fonctionnement du paritarisme, du respect des règles et des droits des personnels.

Les délégués du personnel ont expliqué qu'ils continuaient à faire le travail paritaire qui leur est confié à savoir le contrôle de l'équité de traitement, le respect des barèmes et assurer la transparence : or, pour que le paritarisme fonctionne il faut que les deux parties aient la volonté de le faire vivre ... Force est de constater que, si les organisations syndicales assument leurs tâches, l'IA ne souhaitant pas revenir sur ses décisions arbitraires, il choisit de rompre avec le paritarisme.

Nous décidons donc conjointement de refuser de prendre part à un simulacre de démocratie sociale où les personnels et leurs délégués serviraient de caution aux décisions discrétionnaires de l'IA.

Les délégués du personnel ont donc quitté la séance à la suite du refus de l'IA et avant la validation du mouvement. En amont, les délégués du personnel avaient assuré leur travail de vérification et le mouvement que nous vous communiquons est donc conforme.

Compte rendu de la CAPD du vendredi 10 juin

INEAT/EXEAT :

Le SNUipp-FSU 23 a demandé d'étudier les situations d'ineat/exeat avant le mouvement. L'IA accepte

:

Sortent définitivement de Creuse : Agnès Eblé (Pas De Calais), Nelly Lextrait (Ardèche)

Intègrent définitivement la Creuse : Anne Boutaud (Gironde), Monique Byche (Guyane)

Fabrice Couégnas demande que l'on accorde définitivement les exeat aux 2 collègues sur la liste complémentaire pour la Haute-Vienne et que l'on allonge la liste complémentaire. L'IA refuse et renvoie à la CAPD du 30 juin.

Fabrice Couégnas demande de valider les ineat des collègues de Mayotte et notamment une collègue qui connaît le département, souhaite vivement s'y installer et a déjà son exeat de Mayotte : l'IA refuse et renvoie à la CAPD du 30 juin.

Les délégués du personnel demandent à ce que les collègues des départements limitrophes autres que la Haute-Vienne (Corrèze, Puy-de-Dôme, Indre) obtiennent leur exeat : l'IA refuse et renvoie à la CAPD du 30 juin.

Les raisons de ces refus semblent tenir à l'absence d'arbitrages du recteur dans ce domaine : difficile de comprendre la stratégie de l'IA et du Recteur. En effet, si chacun des décisionnaires dans ce dossier a bien la volonté de favoriser la mobilité des personnels creusois tout en assurant les conditions de la rentrée, il est nécessaire d'autoriser l'intégration des collègues qui souhaitent rentrer dans le département. Si la Creuse, comme l'exprime le recteur doit devenir la porte d'entrée de l'Académie, commençons par laisser entrer les personnels qui souhaitent travailler en Creuse.

1er mouvement :

Voir communiqué commun ci-dessus.



A noter : sur le dossier du mouvement comme sur celui des ineat/exeat, il faut saluer le travail des services qui fournissent des documents clairs et précis, malgré l'urgence dans laquelle ils travaillent.